

Charte des partenaires du réseau OsCaR

ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation de l'Observatoire national du déploiement des cépages résistants s'engage à :

- Assurer le recueil, le stockage et le traitement des données en veillant à leur confidentialité et en les rendant anonymes lors de la diffusion sous forme de publications ;
- Assurer un appui, favoriser et faciliter les échanges entre responsables d'exploitations/viticulteurs, partenaires du suivi et chercheurs pour faire de OsCaR un dispositif partagé ;
- Assurer la diffusion des résultats obtenus dans et au-delà du réseau.

ENGAGEMENT DU RESPONSABLE DE LA PARCELLE

En tant que partenaire de l'Observatoire national du déploiement des cépages résistants (OsCaR) le responsable de la parcelle s'engage à :

- Collecter les informations techniques (données socio-économiques, itinéraires techniques, bilan de campagne) de la parcelle concernée;
- Assurer l'observation et le suivi des parcelles engagées dans l'Observatoire selon les protocoles définis par l'équipe d'animation ;
- Saisir les données collectées sur les outils mis à disposition par l'équipe d'animation ;
- Permettre le libre accès à la parcelle concernée pour toutes les personnes impliquées dans le suivi de l'observatoire ;
- Autoriser la valorisation des données qui seraient enregistrées (*Les informations recueillies seront utilisées à des fins de recherche uniquement. En cas de publication scientifique, les résultats présentés ne seront pas nominatifs. Conformément au nouveau règlement Européen général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter oscar@inrae.fr*);
- Autoriser l'affichage de la parcelle concernée sur la carte du dispositif du site internet OSCAR (<https://observatoire-cepages-resistants.fr/observatoire/le-dispositif/>). Les coordonnées GPS affichées ne sont pas celles de la parcelle mais sont celles de la commune de la parcelle. Les informations renseignées sont le nom de l'exploitation, les variétés plantées et leurs années de plantation.

Fait à, le/20.....

Signature du responsable de la parcelle